



-4416-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 13 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Les membres suivants sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assistent également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;  
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2024
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Forestville en chanson
  - 4.2 Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024
  - 4.3 Compte de taxes et avis d'évaluation
  - 4.4 Relais du Club de ski de fond Le Plein d'Air
  - 4.5 Félicitations à nos gymnastes du Club l'Envol
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Développement domiciliaire 1<sup>re</sup> Avenue



**6. Développement culturel et communautaire**

- 6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Office municipal d'habitation - Budget 2024

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Message du conseiller M. Richard Foster

**9. Travaux publics**

- 9.1 Message de M. Richard Foster
- 9.2 Acquisition véhicule
- 9.3 Location équipements - Les Excavations A. Savard inc.
- 9.4 Dépôt de projet - Étude de capacité du réseau municipal des eaux usées

**10. Tourisme**

- 10.1 Message de Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard

**13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil élus
- 13.3 Aide financière accordée aux organismes

**14. Ressources humaines**

- 14.1 Engagement au service de sécurité incendie
- 14.2 Consultant au service des travaux publics

**15. Actes législatifs**

- 15.1 Adoption du règlement # 2024-321
- 15.2 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Forestville
- 15.3 Adoption de la politique de confidentialité de la Ville de Forestville



- 16. **Affaires nouvelles**
- 17. **Période de questions des citoyens**
- 18. **Clôture et levée de la séance**

**Adoption du dernier procès-verbal**

**R-240213-15**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 16 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Office municipal d'habitation - Budget 2024**

**R-240213-16**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le budget de l'Office municipal d'Habitation pour l'année 2024, et ce, tel que présenté par la Société d'Habitation du Québec. Ce budget prévoit des revenus de 146 461 \$ et des dépenses de 154 747 \$. Le partage du déficit de 8 286 \$ se fait de la manière suivante : contribution S.H.Q. : 7 457 \$, Ville de Forestville : 829 \$.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

**R-240213-17**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Isabelle Langlois, technicienne en urbanisme :

| TYPE DE PERMIS                     | JANVIER |               | JANVIER 2024 |               | JANVIER À DÉCEMBRE 2023 |                 |
|------------------------------------|---------|---------------|--------------|---------------|-------------------------|-----------------|
|                                    | nbre    | Valeur        | nbre         | Valeur        | nbre                    | Valeur          |
| Abattage d'arbres (grande surface) |         |               | 0            | - \$          | 2                       | 183 834.00 \$   |
| Agrandissement                     |         |               | 0            | - \$          | 0                       | - \$            |
| Aménagement de terrain             |         |               | 0            | - \$          | 1                       | 2 500.00 \$     |
| Branchement l'aqueduc et/ou égout  |         |               | 0            | - \$          | 2                       | 3 500.00 \$     |
| Changement d'usage                 |         |               | 0            | - \$          | 2                       | 3 000.00 \$     |
| Clôture                            |         |               | 0            | - \$          | 2                       | 3 000.00 \$     |
| Construction bâtiment principal    |         |               | 0            | - \$          | 1                       | 190 000.00 \$   |
| Construction bâtiment accessoire   |         |               | 0            | - \$          | 13                      | 616 300.00 \$   |
| Enseigne                           |         |               | 0            | - \$          | 2                       | 14 773.00 \$    |
| Galerie/Perron/Patio               |         |               | 0            | - \$          | 5                       | 19 800.00 \$    |
| Général                            |         |               | 0            | - \$          | 25                      | 330 963.00 \$   |
| Installation septique biofiltre    |         |               | 0            | - \$          | 0                       | - \$            |
| Installation septique              |         |               | 0            | - \$          | 0                       | - \$            |
| Piscine hors terre                 |         |               | 0            | - \$          | 5                       | 43 500.00 \$    |
| Puisage d'eau                      |         |               | 0            | - \$          | 1                       | 20 000.00 \$    |
| Rénovations / réparations          | 4       | 255 000.00 \$ | 4            | 255 000.00 \$ | 64                      | 5 162 926.00 \$ |
| Changement d'usage                 |         |               | 0            | - \$          | 2                       | - \$            |
| Usage temporaire                   |         |               | 0            | - \$          | 1                       | - \$            |
| Démolition                         |         |               | 0            | - \$          | 6                       | (132 400.00) \$ |
| Total                              | 4       | 255 000.00 \$ | 4            | 255 000.00 \$ | 132                     | 6 458 696.00 \$ |

**Acquisition véhicule**

**R-240213-18**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics et que l'achat avait été prévu au budget;



CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu les soumissions suivantes :

Nom ..... Marque ..... Véhicule

- Olivier Hyundai Baie-Comeau .... Hyundai Tucson A8 ..... 40 751.75 \$
- Manic Toyota Baie-Comeau ..... RAV4 XLE AWD - 2024 ..... 43 454.48 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 133 800 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Olivier Hyundai Baie-Comeau du 24 janvier 2024 au prix de 41 751.75 \$, plus taxes applicables pour l'achat d'un VUS Hyundai Tucson A8 comprenant le traitement antirouille.

**Location équipements – Les Excavations A. Savard inc.**

**R-240213-19**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le paiement des factures suivantes au montant de 42 258.05 \$, plus taxes applicables, à Les Excavations A. Savard.

|        |   |                            |
|--------|---|----------------------------|
| 014939 | Location équipement et main-d'œuvre pour remorquage chargeuse sur roues               | 24 249.25 \$               |
| 014940 | Location et installation de 24 jerseys et vente d'agrégats sur 1 <sup>re</sup> Avenue | <u>18 008.80 \$</u>        |
|        | <b>Total des factures</b>   | <b><u>42 258.05 \$</u></b> |

**Dépôt de projet – Étude de capacité du réseau municipal des eaux usées**

**R-240213-20**

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement structurant pour l'attractivité de notre territoire nécessite, pour son implantation, la réalisation d'une étude de capacité de notre réseau municipal de gestion des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet une évaluation de la capacité des étangs aérés, de la capacité de traitement résiduelle de la station ainsi qu'une évaluation de la capacité du réseau d'égouts sont complémentaires et nécessaires;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette étude permettra de mieux outiller la Ville dans l'accompagnement de projets de développement similaires ou touchant à la capacité de son réseau de gestion des eaux usées;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir si le projet se concrétise.



**Approbation et paiement des comptes  
R-240213-21**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

| Description  | Montant              |
|--|----------------------|
| Comptes payés par prélèvements bancaires           | 277 432.38 \$        |
| Comptes payés par chèques et par virement Internet | 425 749.06 \$        |
| Comptes à payer                                    | 74 626.94 \$         |
| <b>Total</b>                                       | <b>777 808.38 \$</b> |

**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés  
R-240213-22**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 3 janvier 2024 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

| Date         | Fournisseur              | Description                              | Montant<br>plus taxes applicables |
|--------------|--------------------------|--|-----------------------------------|
| 3 2024-01-23 | <b>Nordikeau</b>         | Vérification 2024 - Débitmètres          | 2 725.00 \$                       |
| 3 2024-01-23 | <b>Nordikeau</b>         | Assistance technique rapport eau potable | 4 050.00 \$                       |
| 3 2024-01-23 | <b>Paysagiste Foster</b> | Réparation bordure sur la rue Martel     | 14 400.00 \$                      |
| 3 2024-01-29 | <b>Chloratech</b>        | Entretien système de chloration          | 4 512.27 \$                       |
| 3 2024-01-31 | <b>CP équipements</b>    | Travaux sur réservoir aviation           | 19 930.93 \$                      |

**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil élus**

La greffière adjointe, Mme Lison Huard, confirme avoir reçu des élus suivants, une copie du formulaire SM-70 intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil », et ce, tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui soit se faire séance tenante. Elle confirme qu'elle a transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt des déclarations.

| Nom              | Poste     | Date de proclamation | Date de dépôt |
|------------------|-----------|----------------------|---------------|
| Micheline Anctil | Mairesse  | 12-11-2021           | 18-01-2024    |
| Jannie Tremblay  | Siège # 1 | 01-10-2021           | 22-01-2024    |
| Mario Desbiens   | Siège # 2 | 01-10-2021           | 24-01-2024    |
| Richard Foster   | Siège # 3 | 01-10-2021           | 06-02-2024    |



| Nom            | Poste     | Date de proclamation | Date de dépôt |
|----------------|-----------|----------------------|---------------|
| Gina L'Heureux | Siège # 4 | 01-10-2021           | 29-01-2024    |
| Nadine Gagné   | Siège # 5 | 01-10-2021           | 19-01-2024    |
| Carole Girard  | Siège # 6 | 01-10-2021           | 18-01-2024    |

**Aide financière accordée aux organismes**

**R-240213-23**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

| Organisme        | Activité                     | Montant   |
|------------------|------------------------------|-----------|
| Club Plein-d'Air | Facilité l'accès du matériel | 300.00 \$ |

**Engagement au service de sécurité incendie**

**R-240213-24**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'engagement au service de sécurité incendie de :

| Nom              | Division    | Poste   |
|------------------|-------------|---------|
| Gabriel Therrien | Forestville | Pompier |

**Consultant au service des travaux publics**

**R-240213-25**

CONSIDÉRANT le poste de directeur des travaux publics est vacant depuis le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a signé un contrat de service avec M. Ghislain Gauthier le 18 avril 2023.

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 133 800 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier l'article 9. a) du contrat intervenu avec M. Ghislain Gauthier et d'accepter son offre de service pour l'année 2024 au montant de 60.00 \$ l'heure, plus taxes applicables, pour un maximum de 40 heures par semaine.

**Adoption du règlement # 2024-321**

**R-240213-26**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, le 16 janvier 2024, par le conseiller M. Richard Foster;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 16 janvier 2024. Conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a pour but d'établir un tarif applicable pour des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville de Forestville par les membres du conseil ou les personnes salariées :



- Tarif pour l'utilisation d'un véhicule personnel, la location d'un véhicule, d'utilisation d'un taxi, avion etc., lors d'un déplacement lors d'une formation ou d'une réunion;
- Tarif pour les frais de repas avec ou sans coucher et frais de représentation;
- Déterminer les téléphones cellulaires que la Ville doit fournir pour les postes nécessitant d'être rejoints 24/24 heures 7/7 jours et de prévoir une compensation si la personne désire utiliser son cellulaire personnel;
- Compensation pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel pour des postes nécessitant d'être rejoint dans des cas spécifiques.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-319 au tarif applicable pour des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville de Forestville.

**Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Forestville  
R-240213-27**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1;

CONSIDÉRANT le nouvel article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1, exige d'un organisme public qu'il se dote de règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels. Ces règles doivent être publiées sur le site Internet de l'organisme public;

CONSIDÉRANT que l'adoption de règles de cette nature doit permettre aux membres du personnel d'un organisme public de connaître et de comprendre les exigences légales et les principes de protection des renseignements personnels qui sont inhérents à l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Ville employait, en moyenne, plus de 50 salariés, et qu'elle est donc assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal adopte la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Forestville.



**Adoption de la politique de confidentialité de la Ville de Forestville  
R-240213-28**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1, prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QUE la politique de confidentialité traite entre autres des sujets suivants :

- des mesures de protection mises en place;
- des renseignements personnels collectés;
- des fins pour lesquelles ces renseignements sont recueillis;
- des communications qui pourraient être effectuées.

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Ville de Forestville.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par la conseillère Mme Gina L'Heureux d'adopter la Politique de confidentialité de la Ville de La Forestville.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.